

Ligne directe : (514) 759-2493
Télécopieur : (514) 380-4664
Courriel : haffar.louma@quebecor.com

Montréal, le 29 août 2014

Monsieur John Traversy
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

**Objet : Rapport de Groupe TVA inc. sur l'amélioration de la qualité de sous-titrage -
Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-741-1**

Monsieur le Secrétaire général,

Québecor Média inc., au nom de Groupe TVA inc. (**TVA**), est heureuse de soumettre par la présente le premier rapport faisant état des efforts déployés afin d'améliorer la qualité du sous-titrage conformément à la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-741-1.

Au cours des dernières années, TVA a effectué de nombreux efforts pour veiller à l'amélioration constante de la qualité du sous-titrage fourni à ses téléspectateurs, une préoccupation qu'elle tient à cœur.

Premièrement, en matière d'investissement dans les ressources financières et technologiques, TVA a investi, entre avril et septembre 2013, plus de 25 000 dollars dans l'acquisition d'une nouvelle version du logiciel de sous-titrage en direct qui inclut notamment l'achat additionnel de mémoire virtuelle, la mise à niveau des serveurs ainsi que l'installation et la programmation de la nouvelle version du logiciel.

De plus, TVA a investi dans une nouvelle version de son logiciel de production du sous-titrage des émissions en différé «*Procap*». Ainsi, le développement des logiciels jumelé aux efforts déployés par TVA et l'industrie des dernières années a permis de se rapprocher de plus en plus près du niveau de la perfection en matière de taux de précision des émissions préenregistrées.

TVA fait également de la planification proactive de la programmation des événements sportifs, tels que les Jeux Olympiques, les matchs de Hockey et les tournois de la FIFA, dans le cadre de sa nouvelle version du logiciel de sous-titrage en direct.

Par ailleurs, TVA a effectué un investissement important de plus de 200,000 dollars au cours de l'année 2014 afin de permettre le développement du sous-titrage des autopromotions et du matériel publicitaire dans le but d'être en conformité avec les conditions de licences des stations conventionnelles et services spécialisés visés.

Deuxièmement, en matière de ressources humaines, TVA a provisionné des sommes importantes, ce qui lui a permis de renouveler les contrats de travail de dix personnes travaillant dans le secteur du sous-titrage.

De plus, TVA a organisé plusieurs formations à l'attention des techniciens en entretien et en administration du réseau en vue, notamment, d'améliorer le taux de précision des émissions sous-titrées et de minimiser la fréquence de survenance problèmes techniques ponctuels.

TVA a également effectué un suivi régulier auprès des locuteurs afin de s'assurer qu'ils soient à l'affût des pratiques et techniques recommandées afin d'améliorer la qualité et la rapidité du sous-titrage des émissions.

Enfin, en matière de réglementaire, il est à noter que TVA, conformément aux dispositions de la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-741-1, fait évaluer mensuellement depuis le mois de septembre 2012, le taux de précision de deux émissions prédéterminées et comportant du contenu en direct (TVA Nouvelles et Dumont). Le résultat de ces évaluations est suivi et analysé de très près par TVA, ce qui lui permet de cerner certaines difficultés techniques qui persistent dans le sous-titrage en direct et de constater l'amélioration accomplie au niveau d'autres aspects sous-titrage en direct.

En fonction des résultats obtenus, TVA est constamment à la recherche de solutions pour améliorer le taux de précision d'émissions en direct présentant un nombre assez important de difficultés au niveau du sous-titrage (exemples : tables rondes, invités qui parlent simultanément et qui se coupent la parole, discussions sur un sujet pointu, changements de sujets brusques etc.)

D'autre part, TVA continue à participer de manière active dans le cadre du groupe de travail sur le sous-titrage de langue française. Ainsi, en collaboration avec d'autres télédiffuseurs, TVA maintient un dialogue ouvert et constructif avec les représentants des personnes sourdes et malentendantes afin de trouver des solutions convenables et efficaces et de mettre à jour certaines normes de qualité du sous titrage codé de langue française.

En conclusion, nous tenons à ce que le Conseil soit rassuré sur le fait que le sous-titrage en particulier, et les questions relatives à l'accessibilité de manière générale, demeurent une préoccupation de premier ordre pour TVA et ce, malgré les défis qu'ils représentent et que nous tentons constamment de surmonter.

Veillez accepter, monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre considération distinguée.

Louma Haffar
Directrice, Affaires réglementaires
Radiodiffusion